

Date de dépôt : 7 janvier 2014

Rapport

de la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier :

- a) M 2021-A Proposition de motion de M^{mes} et MM. Marie Salima Moyard, Roger Deneys, Anne Emery-Torracinta, Christine Serdaly Morgan, Lydia Schneider Hausser, Antoine Droin pour une véritable mise en œuvre de l'article 160E, alinéa 5, de la constitution genevoise**
- b) P 1791-A Pétition : Pour un recours imminent du Conseil d'Etat contre le dépôt de déchets radioactifs du Bugey !**

Rapport de M^{me} Salima Moyard

Mesdames et
Messieurs les députés,

Ces objets ont été traités d'une part par la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève (en six séances) et d'autre part par la Commission des pétitions (en deux séances). La Commission des pétitions a étudié la pétition 1791 lors des séances des 21 novembre 2011 et 20 février 2012 sous les présidences de MM. Antoine Droin et Olivier Norer, puis ladite commission a renvoyé cet objet à la Commission de l'énergie et des Services industriels. Cette dernière a examiné la motion 2021 et la pétition 1791 au cours de six séances – celles des 3 février, 23 mars, 25 mai, 7 et 28 septembre 2012, ainsi que celle du 18 octobre 2013 – sous les présidences de MM. Florian Gander et Eric Bertinat. Elle a pu bénéficier de la présence de M^{me} Béatrice Stuckelberg, secrétaire générale adjointe (ancien DS), de M. Patrick Baud-Lavigne, secrétaire général adjoint (ancien DS), de M. Daniel Chambaz, directeur général de l'Office de l'environnement, de

M. Olivier Epelly, directeur du Service cantonal de l'énergie (ScanE), et de M^{me} Myriam Garbely, adjointe scientifique au ScanE. La rapporteuse tient par ailleurs à remercier les différents procès-verbalistes (Mme Marianne Cherbuliez, M^{me} Laura Platchkov, M. Christophe Vuilleumier et M. Tazio Dello Buono) pour leur retranscription des débats.

Outre la présentation par les motionnaires, les auditions suivantes ont été effectuées dans le cadre de l'étude de cette motion et de cette pétition :

- par la Commission de l'énergie, M. André Herrmann, représentant des cantons au sein de la Commission franco-suisse d'information sur la sûreté nucléaire ;
- par la Commission des pétitions, M. Chaïm Nissim et M^{me} Anne-Cécile Reinmann, pétitionnaires.

Il est par ailleurs à relever que les auditions suivantes ont été votées par la Commission de l'énergie mais n'ont finalement pas eu lieu, la France n'ayant pas jugé bon de répondre aux sollicitations de la commission par écrit ni d'envoyer un représentant :

- Electricité de France (EDF) ;
- Autorité de sûreté nucléaire française (ASN) ;
- le préfet de l'Ain ;
- le département, en l'espèce M^{me} Isabel RoCHAT (jusqu'en juin 2012) puis M. Pierre Maudet (dès juin 2012).

1. Présentation de la motion par les motionnaires

Présentation du texte

Dans la **problématique nucléaire**, la première motionnaire évoque l'article 160E de (l'ancienne) constitution genevoise en indiquant qu'il y est question de **protection de la population**. Il s'agit de savoir si le gouvernement a fait son travail, et de réfléchir de **manière proactive** pour qu'un tel manque d'informations (puisque'il a été avéré) ne se reproduise pas. Le but de cette motion est en somme d'augmenter la **veille nucléaire**.

L'origine de cette motion provient du fait que son groupe (le PS) a appris par voie de presse qu'un **centre d'entreposage de déchets radioactifs** (nommé ICEDA, autorisé par la France en avril 2010) dans le Bugey allait être créé par les autorités françaises. Cette région est connue par ailleurs en raison de la centrale de Creys-Malville (à l'arrêt) et de celle du Bugey (en fonction).

Dans un premier temps, l'**interpellation urgente** 1213¹ a été déposée en juin 2011 dans le but de déterminer si le gouvernement savait de quoi il s'agissait. L'idée était de définir pourquoi le gouvernement ne connaissait pas ce genre d'informations et, cas échéant, de savoir pourquoi le gouvernement ne s'était pas opposé à ce projet. A la lecture de la réponse du gouvernement², il s'avère que ce dernier ne savait pas ce qui se passait (plus d'un an après l'autorisation dudit dépôt !), ce qui dénote un manque manifeste de coordination et d'informations avec les autorités françaises. La réponse indiquait en outre la possibilité de se joindre aux oppositions déjà faites sur territoire français (notamment celle d'un agriculteur voisin du site retenu). Déjà à ce stade, un **manque de communication** entre autorités suisses et françaises a été rendu évident.

La motion 2021 se compose de **quatre invites** : la troisième demandant ce qu'il en est du recours contre le dépôt ICEDA et de la position du gouvernement ; la quatrième portant sur le démantèlement de Creys-Malville, une opération particulièrement aventureuse au vu du caractère expérimental de ladite centrale. Les deux premières invites portent sur les rapports du gouvernement avec la Confédération et la France sur la question nucléaire, et sur les possibilités d'éviter que ce manque de communication ne se reproduise à l'avenir. Pour terminer, la France est évidemment souveraine sur son territoire et y fait ce qu'elle souhaite mais on peut attendre de ce pays qu'il informe ses voisins.

Compléments du département

Suite à l'interpellation urgente 1213, le canton a procédé à différentes démarches :

- Il est intervenu auprès de **M^{me} Leuthard** pour savoir si la Confédération avait été consultée par la France, ce qui n'a pas été le cas.
- Le canton est intervenu également dans le cadre du **Comité régional franco-genevois (CRFG)** afin d'obtenir des renseignements complémentaires.
- Il existe une **commission franco-suisse d'information sur la sûreté nucléaire**, qui comporte un représentant des cantons, M. André Herrmann. Genève a écrit à cette personne.

¹ <http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/IUE01213.pdf>

² <http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/IUE01213A.pdf>

- Le canton a encore pris **contact avec un avocat français** dans le cadre de la question du **recours contre le dépôt ICEDA**. Le délai de recours est de deux ans.

Echanges avec les commissaires

A la question (PDC) de savoir **quelles sont les informations exactes souhaitées par les motionnaires**, il est répondu que, lors de la rédaction du texte, les motionnaires ne disposaient que de très peu d'informations. Il y a de quoi être sidéré lorsque l'on entend que le canton a entamé des démarches suite à une interpellation urgente. Les moyens actuels pour assurer une veille nucléaire sont totalement insuffisants. C'est au Conseil d'Etat de donner des informations par le biais, sans doute, d'un rapport.

A la question (PLR) de savoir **si les déchets prévus pour être entreposés dans le dépôt ICEDA proviennent de la centrale Superphénix de Creys-Malville**, ainsi que de savoir s'il s'agit de combustible ou de déchets contaminés, il est répondu que les motionnaires n'ont pas beaucoup d'informations sur ce dossier. Le département complète en indiquant que ce dépôt servira à stocker des déchets à moyen terme dans l'attente d'un dépôt définitif et servira notamment au démantèlement de la centrale de Creys-Malville.

Un commentaire est fait par un député (Ve) : les déchets d'ICEDA seront conservés jusqu'en 2025, avant d'être enterrés dans un site définitif qui n'est pas encore déterminé. **Ce site du Bugey conservera donc des déchets de plusieurs centrales françaises avant que le tout soit déplacé une seconde fois**. Cette pratique est peu judicieuse puisqu'il convient d'éviter de déplacer ce type de matériaux.

A la question (PLR) **des risques réels que ce site fait courir à Genève**, le département répond que la question du stockage se pose et qu'aucun lieu de stockage définitif n'existe encore.

A la question (PLR) de savoir **ce qui se fait au niveau bernois en regard de la centrale de Beznau** (à 5 kilomètres de la frontière allemande, selon un député (PLR)), aucune réponse du département n'est donnée.

A la question (PLR) **de la stratégie de stockage de matériaux de ce type**, le département répond qu'il se renseignera.

A la question (Ve) des **démarches fédérales suite à l'intervention du conseiller national Ueli Leuenberger** le 7 juin 2011 (demandant si le Conseil fédéral était prêt à réagir contre ce dépôt du Bugey, à laquelle il fut répondu que l'organe de référence demeurait la Commission franco-suisse

d'information sur la sûreté nucléaire et qu'il allait se renseigner auprès de la France), le département répond qu'il va se renseigner pour savoir si des informations sont parvenues à Berne.

A la question (UDC) **de la possibilité pour le canton de Genève, en tant que voisin de la France, d'avoir des contacts bilatéraux (sans passer par Berne) et une capacité de recours juridique**, le département répond qu'au moment de la construction de la centrale Superphénix de Creys-Malville, Genève était intervenue sur plusieurs fronts au sein de la Confédération, qui n'avait rien fait mais indiqué que Genève était libre de recourir en France contre ce projet de centrale. Bâle a déjà recouru en France contre la centrale de Fessenheim, toute proche de ses frontières.

A la question (UDC et PLR) de savoir si **la décision du recours genevois contre le dépôt ICEDA est déjà prise ou non**, le département répond que, pour le moment, aucune décision n'a été prise et que seule une étude est en cours. La commission sera renseignée.

A la question (PDC) de la **position des départements français qui participent au CRFG**, le département répond qu'il y a des recours contre l'autorisation d'exploiter ce site qui proviennent d'associations environnementales (locales et nationales). Des contacts réguliers ont lieu sur cette question.

A la question (S) de savoir si **le département assure une veille plus générale sur la question nucléaire par le biais de la presse française**, en complément des échanges d'informations entre la France et la Suisse, le département répond que personne n'est chargé d'une telle veille au sein du département, faute de temps et de moyens. Bâle possède néanmoins une entité chargée de la sécurité de la population qui suit de près la centrale de Fessenheim.

Suite à cette audition des motionnaires, **l'audition de M. André Herrmann**, représentant des cantons au sein de la Commission franco-suisse de sûreté nucléaire, est acceptée à l'unanimité (14 pour – 2 S, 3 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG – et aucun refus ou abstention). Cette audition aura bien lieu et est rapportée ci-dessous.

L'audition d'un représentant d'EDF en tant que maître d'œuvre du dépôt ICEDA est également votée à l'unanimité par la commission (même composition que le vote précédent). Néanmoins, faute de réponse de la part d'EDF après plus d'un an d'attente, cette audition n'aura dans les faits jamais lieu.

D'autres auditions sont mentionnées mais non formellement votées par la commission : représentant de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), représentant du dépôt ICEDA, représentant de l'Institut Paul Scherrer.

Il est également convenu que l'audition de la **conseillère d'Etat chargée du département** se fera après les autres auditions.

2. Auditions

2.1. Audition d'André Herrmann, représentant des cantons au sein de la Commission franco-suisse d'information sur la sûreté nucléaire (par la Commission de l'énergie)

Présentation de l'auditionné³

M. Herrmann explique avoir été **chimiste cantonal** à Bâle avant de devenir le président de la Commission franco-suisse d'information sur la sûreté nucléaire.

Bâle et trois autres cantons ont pris les **mêmes mesures** que celles proposées par cette motion.

Pour les équipements nucléaires qui concernent Genève, le Bugey a **deux installations nucléaires** : la centrale du Bugey avec quatre réacteurs actifs, et un cinquième en cours de démantèlement qui est similaire à celui de Tchernobyl. Il s'agit des plus vieilles installations en Europe. Elles ont déjà fait l'objet de trois visites. Un rapport est en cours de rédaction sur le quatrième réacteur en vue de son renouvellement. La seconde installation nucléaire est la centrale à l'arrêt de Creys-Malville.

Le périmètre possède en outre un **magasin de stockage de combustible (MIR)** et un **centre de démantèlement** (le futur ICEDA). Il est à noter que le CERN n'est pas très éloigné de l'ensemble du site.

Le Bugey se trouve à **60 kilomètres de Genève**. Pour ce qui concerne les implications, si l'on **compare avec Fukushima**, les vents sont déterminants comme le démontre la zone (dite du cigare), plus contaminée que les autres (voir annexe). A Fukushima, la population a été évacuée dans un périmètre de 20 kilomètres, et dans le périmètre suivant de 30 kilomètres, les autorités ont motivé les gens à partir. Il signale que la zone du cigare a fait l'objet de la même mesure. Il précise encore que dans un périmètre de 50 kilomètres, il est possible de mesurer 10 à 20 milisiverts (mSv), la limite en Suisse étant de 1 mSv/an. Cette limite est arrêtée pour les professionnels à 20 mSv/an. Par

³ Sa présentation se trouve en annexe du présent rapport.

comparaison, un vol transatlantique entraîne par exemple une exposition de 0,1 mSv, et une radiographie 0,5 mSv.

Il est question d'une irradiation externe de la terre, sans prise en compte de l'air et de la nourriture. **En cas d'accident grave, la population genevoise pourrait être irradiée par rayonnement direct, inhalation de nucléides volatiles et par des rayonnements de dépôts radioactifs.** L'exposition dépend de la distance et de la météo. En cas de pluie, les conséquences sont plus graves. Par ailleurs, la prévention permet évidemment de diminuer l'exposition.

Quant aux pistes à explorer, Bâle a créé un groupe d'intervention stratégique qui fait ce qui est possible par voie juridique (**Association transfrontalière de protection nucléaire, ATPN**). C'est une stratégie politiquement correcte mise en place pour préserver les relations de bon voisinage. Il est en outre nécessaire de mener des expertises techniques, sismiques, de fondation et d'inondation.

L'essentiel relève ensuite de l'information : l'Autorité de sûreté nucléaire française est obligée par exemple de jouer la transparence via internet ; on trouve ainsi sur le site français les lettres, les avis d'incidence ou les rapports d'évaluation qui font 200 pages. Il existe également un cahier spécifique pour chaque site nucléaire. Cela étant, il est évidemment nécessaire d'introduire des questions pour obtenir des réponses et l'auditionné pourra donner des informations à Genève grâce à sa fonction de présidence de la commission d'information.

Il y a en outre des **commissions locales d'informations (CLI)** qui peuvent se révéler utiles même si elles ne siègent qu'une fois par an. Genève pourrait obtenir le **statut d'observateur** dans la commission locale d'information du Bugey.

Il existe également une **centrale nationale d'alerte (CNA)** qui pourrait alerter directement Genève en cas de problème, comme c'est le cas à Bâle vis-à-vis de la centrale de Fessenheim. Il faudrait que Genève en parle au préfet de l'Ain.

En outre, il serait également envisageable de créer un **réseau entre les différents cantons concernés**.

Enfin, il y a des **plans de protection** à mettre en place et la réflexion doit prendre un certain nombre d'éléments en compte. Il faut par exemple imaginer un afflux massif de personnes et de matériel contaminés arrivant à la frontière en cas d'accident au Bugey.

Echanges avec les commissaires

A la question (S) **du retard pris par Genève par rapport à Bâle sur cette question**, il est répondu que Bâle a encore bien des choses à améliorer.

A la question (S) de savoir **comment il est possible que le Conseil d'Etat ait appris les nouvelles concernant ICEDA par voie de presse**, il est répondu qu'il est en effet nécessaire d'avoir des écoutes dans toutes les directions en développant les réseaux pour obtenir les informations pertinentes.

A la question (S) de savoir **comment organiser intelligemment une veille nucléaire accrue à Genève**, il est répondu qu'il est nécessaire de recourir à une personne mandatée qui soit un *single point of contact* et qui ait une vision d'ensemble. Il remarque en l'occurrence que Genève présente l'avantage d'avoir l'environnement et l'énergie sous le même toit départemental.

A la question (Ve) de savoir **s'il y a des synthèses qui sont adressées aux gouvernements cantonaux**, il est répondu que les documents sont envoyés aux cantons intéressés, dans les 10 jours après chaque séance. Son rapport a été envoyé à Genève en 2011.

A la question (Ve) de savoir **si des zones de stockage doivent être annoncées à la Commission franco-suisse d'information sur la sûreté nucléaire ou si cette dernière doit explicitement poser la question**, il est répondu qu'il serait nécessaire de préciser les attentes des Suisses dans cette commission.

A la question (PDC) **du temps nécessaire à Bâle pour mettre en place son organisation actuelle sur cette question**, il est répondu qu'il a fallu 3 ou 4 années, afin de créer un réseau efficace. Le moteur a été l'ATPN ainsi qu'une volonté politique. Il faut aussi avoir quelques moyens.

A la question (S) **du volume de travail qu'une telle veille nécessite**, il est répondu qu'il faut un effort pour la mise en œuvre du début, peut-être un 50 %, tout en s'appuyant sur des experts externes. Il signale que l'expertise sur la centrale de Fessenheim, réalisée par un bureau genevois, avait coûté 32 000 F.

A la question (PLR) de savoir **si l'expert qui a travaillé sur Fessenheim était d'accord avec les Français**, il est répondu que ce n'était pas simple car il manquait un certain nombre de documents. L'étude a porté sur l'aléa sismique. La voie juridique a dû être utilisée pour obtenir les documents.

A la question (S) de savoir **si la transparence de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) porte uniquement sur les éléments sans enjeux** (en

référence à la difficulté d'obtenir certains documents sur Fessenheim), **entamant par là la confiance qui peut lui être accordée**, il est répondu que l'ASN a changé et fait de gros efforts. L'ASN a été sortie de l'administration, comme l'Inspection fédérale de la sûreté nucléaire (IFSN) suisse. Les gens sont fiables bien que les enjeux puissent parfois les obliger à « rendre la main ».

A la question (PLR) de savoir **s'il est justifié que la Confédération n'ait pas été tenue au courant de ce dépôt, compte tenu de sa dangerosité**, il est répondu qu'on ignore de quelle sorte de dépôt il s'agit exactement. Il y a un risque mais celui-ci est incomparablement moins fort que celui que présente une centrale nucléaire. Une centrale peut en effet présenter des cas de figure particulièrement graves.

A la question (PLR) de savoir **si des études de risques ont été publiées**, il est répondu que probablement oui.

A la question (PLR) de savoir **de quelles entités il serait opportun de se rapprocher pour le canton de Genève**, il est répondu qu'une première approche serait sans doute de se mettre en lien avec d'autres associations comme l'HAE qui s'est constituée lors de la création du Bugey. L'association comporte des entités mais également des personnes.

A la question (S) de savoir **si ce sont donc les réacteurs qui sont les éléments les plus dangereux sur le site du Bugey**, il est répondu que oui.

A la question (S) **du contenu du magasin de stockage de combustible (MIR)**, il est répondu que ce dépôt existe depuis longtemps. Il s'agit d'uranium enrichi qui est emballé mais qui ne présente pas de gros dangers.

A la question (S) de savoir **si le dépôt ICEDA présente plus de risques**, il est répondu que oui.

A la question (S et PLR) de savoir **s'il est opportun d'avoir regroupé ces différentes infrastructures sur le même site**, il est répondu que le potentiel de risques augmente, mais que la dangerosité de la centrale est tellement plus importante que ces dépôts ne présentent guère de problèmes.

A la question (S) **du manifeste déficit d'information sur la centrale de Creys-Malville**, il est répondu que le dernier rapport date de 2008. L'auditionné demandera à l'ASN de quoi il retourne mais il n'y a plus de matière principalement dangereuse actuellement. Le démantèlement est sans doute parvenu à son terme.

A la question (PLR) de savoir **si ces dépôts pourraient être à l'origine d'un accident impliquant la centrale**, il est répondu qu'on l'ignore et qu'il faudrait réaliser une analyse de risques.

A la question (PLR) de savoir **comment apprécier les mesures prises par la France**, il est répondu que les tablettes d'iode sont distribuées jusqu'à 5 kilomètres alors qu'en Suisse elles le sont jusqu'à 20 kilomètres. Cela étant, les plans d'intervention français sont très fouillés. Au-delà des 5 kilomètres, c'est le plan ORSEC (Organisation de la réponse de sécurité civile) au sein duquel Genève serait comprise qui entre en application.

A la question (S) de savoir **quelles sont les différences entre la centrale de Fessenheim et celle du Bugey**, il est répondu qu'elles présentent la même technologie, la même puissance, le même âge, mais que la centrale du Bugey a un potentiel de dangerosité double de celui de Fessenheim en raison du nombre de ses réacteurs. Il faudrait par ailleurs connaître l'épaisseur du radier. A Fessenheim, le radier est de 30 centimètres et il est nécessaire de le renforcer puisque l'épaisseur est normalement de 3 mètres. Il ne sait pas ce qu'il en est du Bugey. Par contre, l'aspect sismique à Fessenheim est plus important qu'au Bugey. On ne peut donc pas d'emblée dire que la centrale du Bugey est plus dangereuse que celle de Fessenheim.

A la question (PLR) de savoir **si la déconstruction d'une centrale nucléaire est un marché public** et, si tel n'est pas le cas, quel est le groupe possédant le monopole, il est répondu que la réponse exacte n'est pas connue mais qu'il y a peu de sociétés sachant assurer ce genre de tâches. Il y a une société au Bugey qui s'occupe du démantèlement de cette centrale. Il ignore s'il s'agit d'un marché national.

A la question (PLR) **du potentiel de risques lié au CERN**, il est répondu que, lorsque le courant électrique est coupé au CERN, il n'y a plus de rayonnement. Le potentiel est très différent, à hauteur de 0,013 mSv. Le radier alvéolé est une dalle en forme de nid d'abeilles et non une masse de béton ; cette structure est moins solide. Il serait nécessaire d'avoir un éclaircissement sur ce point.

2.2 Audition de M. Chaïm Nissim et Mme Anne-Cécile Reinmann, pétitionnaires par la Commission des pétitions

Présentation des pétitionnaires

Les pétitionnaires signalent qu'un **dépôt de déchets nucléaires** (ICEDA) est prévu dans le Bugey, à 25 kilomètres de Creys-Malville, pour conditionner et entreposer ces déchets nucléaires pendant 50 ans. La lutte menée à Genève contre Creys-Malville est rappelée, tout en indiquant que les restes de cette centrale vont maintenant reposer à 70 kilomètres de Genève.

9 centrales nucléaires françaises sont en cours de démantèlement et il y aura 2 000 tonnes de déchets, dont 1 500 tonnes provenant des outils utilisés pour ces travaux et 500 tonnes de ces structures.

La pétition a également été adressée au Conseil d'Etat. **Le Conseil d'Etat a répondu** avoir « *écrit au préfet du département pour mentionner son opposition mais il semblerait que le délai soit échu. Le Conseil d'Etat essaie de participer aux démarches s'opposant à ce projet* ». Renseignements pris auprès de la Chancellerie quelque temps plus tard, le préposé a indiqué ne pas pouvoir donner de réponse en vertu de la LIPAD.

Une **lettre** a été écrite le 20 octobre et n'a reçu qu'un accusé de réception pour le moment.

Les pétitionnaires signalent enfin qu'il faut lire dans la pétition « **recours immédiat** » et non pas « *recours imminent* ».

Echanges avec les commissaires

A la question (Ve) de savoir **si ce site abritera tous les déchets nucléaires ainsi que ceux de Brennilis** (centrale nucléaire dans le Finistère, la première à avoir été démantelée en France), il est répondu que oui, tout en précisant que ce ne sera pas le cas pour les barres de combustible.

A la question (PLR) de savoir **si cette démarche n'est pas égoïste dans le sens où il faut bien enterrer ces déchets quelque part**, il est répondu que les associations françaises disent qu'il est dangereux de commencer le démantèlement maintenant et qu'il serait préférable d'attendre une centaine d'années. Il existe un projet dans l'est de la France où seront enterrés les déchets radioactifs de manière définitive. Les déchets de Creys-Malville seront donc redéplacés dans cinquante ans, ce qui n'est pas adéquat. La pétition vise plutôt à s'opposer à la négligence.

A la question (PLR) de savoir **quel serait le site le plus sûr**, il est répondu qu'il faut conserver ces déchets sur les sites des centrales nucléaires aussi longtemps que possible. L'idéal serait que chaque centrale soit responsable de ses déchets. Cependant, le problème provient du fait que les centrales sont à côté de rivières, nécessaires pour le refroidissement, et que l'humidité est très dangereuse pour ces déchets.

A la question (PLR) de savoir **si ce qui est dénoncé n'est pas davantage une politique, en l'occurrence la politique pro-nucléaire française**, il est répondu que le Bugey se trouve au bord du Rhône, à côté d'un barrage et de trois installations chimiques à haut risque. La zone est en outre sismique. Placer ces déchets là revient à jouer avec le feu.

A la question (PLR) de savoir **si les normes françaises sont similaires aux normes suisses**, il est répondu qu'il y a deux philosophies dans ce domaine : d'une part, l'enfouissement définitif en espérant qu'il n'y aura pas de problème au cours des 100 000 années suivantes, et d'autre part la philosophie des anti-nucléaires qui pensent qu'il est préférable de stocker ces déchets à l'air libre pour pouvoir les surveiller en remplaçant les infrastructures à terme. Le coût varie en fonction de la philosophie choisie. Le démantèlement de ces centrales se monte entre 5 et 6 milliards d'euros.

A la question (PLR) de savoir **quelle est la politique suisse sur cette question**, il est répondu que, pendant des années, ces déchets étaient envoyés à la Hague. Elle explique toutefois qu'ils ont été renvoyés et qu'ils se trouvent à présent tranquillement stockés en Suisse allemande à proximité de Zurich. A l'époque, les populations refusaient d'abriter ces sites, raison pour laquelle la Confédération a modifié la loi en indiquant que le sous-sol serait fédéral. Par ailleurs, la Suisse avait refusé trois nouvelles centrales nucléaires.

A la question (PLR) de savoir **si la politique menée en Suisse ressemble à celle prônée par les Verts**, il est répondu que oui. Cela étant, les physiciens se tournent de moins en moins vers le nucléaire qui n'est plus très « sexy ». De plus, si ce problème n'est pas genevois, Genève a tout de même réussi à faire arrêter Creys-Malville.

A la question (PLR) de savoir **si le coût de ces démantèlements est pris sur le budget du pays ou sur le coût du Kw**, il est répondu que le coût de stockage des déchets n'est jamais pris en compte dans le prix du Kw.

Débat au sein de la Commission des pétitions (novembre 2011)

(PLR) Il faudrait se renseigner sur les démarches entamées par le Conseil d'Etat. Le Grand Conseil peut-il recourir contre la construction d'un dépôt, de surcroît en France ? Il est question de déchets et non d'une centrale nucléaire.

(PDC) Le Grand Conseil ne peut formellement recourir mais il est par contre possible d'agir par voie de résolution.

(PLR) C'est le Conseil d'Etat qui peut faire quelque chose. Le super générateur de Creys-Malville était censé absorber ses propres déchets, ce qui n'a en fait jamais été le cas. Ce serait pourtant une bonne chose pour l'humanité puisqu'il est évident que ces dépôts sont dangereux sur le long terme. Il est intelligent de continuer à surveiller ces déchets plutôt que de les oublier au fond d'une caverne. Il y a par ailleurs un réel danger pour Genève avec un dépôt de ce type si proche.

L'audition du Conseil d'Etat est soumise au vote et acceptée à l'unanimité : 13 pour (1 S, 3 Ve, 2 PDC, 5 PLR, 1 UDC, 1 MCG).

Renvoi par la Commission des pétitions à la Commission de l'énergie (février 2012)

Le Président rappelle que le Conseil d'Etat doit donner une réponse sous peu. Etant donné que la Commission des pétitions est informée que la Commission de l'énergie traite la M 2021 sur le même sujet, le Président soumet aux voix le renvoi de la P 1791 à la Commission de l'énergie. Ce renvoi est accepté : 13 pour (2 S, 3 Ve, 1 PDC, 5 PLR, 1 UDC, 1 MCG), 0 contre et 1 abstention (1 MCG).

3. Premiers débats de la Commission de l'énergie après audition

Mai 2012

Le département apporte plusieurs informations à la commission :

- **le Conseil d'Etat a décidé de recourir contre le dépôt ICEDA** et en a informé la commission en avril 2012 ;
- concernant l'adhésion potentielle de Genève à la **Commission locale d'information du Bugey (CLI)**, évoquée par M. Herrmann, la demande a été faite à la Commission franco-suisse d'information sur la sûreté nucléaire par le biais de M. Herrmann (c'est la voie naturelle pour le département) ;
- dans l'idée de la création d'un poste dédié à la veille nucléaire, il rappelle que **même les tiers de poste, par les temps qui courent, sont précieux**. Le département (et en son sein, l'Office de l'environnement) s'occupe d'un certain nombre de projets passionnants et politiquement porteurs. Ajouter cette tâche sans moyen financier nouveau n'est pas forcément réaliste.

Le PLR déclare qu'il serait souhaitable de ne pas créer une opposition entre Genève et le Bugey. Bâle a une personne pivot qui a développé des contacts au fil des ans, permettant de tenir le canton au courant. Il faudrait utiliser un bout de poste pour ce faire. Il n'y a pas forcément besoin d'une nouvelle audition puisque les commissaires ont assez d'éléments pour faire une proposition au département.

Le MCG rappelle qu'il avait été dit que la création d'une commission nécessitait trois ou quatre ans et il pense qu'avoir une personne dédiée à cette

tâche serait une bonne chose. Une motion de commission est envisageable ainsi qu'une modification de l'objet en ajoutant une invite.

Le PDC estime que, dans le cadre des structures existantes du CRFG (par exemple la Commission de l'énergie du CRFG), il serait possible d'avoir une entité supplémentaire s'occupant de cette question.

7 septembre 2012 – Propositions de nouvelles auditions

Quatre mois après la précédente séance de la commission sur la M 2021 (mai 2012), le président de la commission lui fait part des **difficultés à auditionner un représentant d'EDF** compétent sur le dossier et habilité par sa hiérarchie à s'exprimer devant la commission.

Il demande si les commissaires aimeraient procéder à **d'autres auditions**.

La **première motionnaire** renonce à proposer l'audition de l'IFSN (Inspection fédérale de la sécurité nucléaire), redondante par rapport à celle de M. Herrmann. Par contre, non sans regretter l'audition avortée d'EDF, elle propose :

- **l'audition de l'Autorité de sûreté nucléaire française (ASN)**, afin de l'entendre sur le dépôt ICEDA, l'état de la centrale du Bugey, la proximité entre les différentes installations, les plans de protection en cas de cas de catastrophe et la situation du démantèlement de Creys-Malville ;
- **l'audition du préfet de l'Ain**, que M. Herrmann leur avait suggérée, notamment sur la question de la participation de Genève à la Centrale nationale d'alerte, comme c'est le cas de Bâle ;
- **l'audition formelle du conseiller d'Etat** chargé du dossier, M. Pierre Maudet, pour faire le point sur le recours contre le dépôt ICEDA et sur l'éventuelle réponse du Conseil d'Etat à l'enquête publique sur la modification du plan local d'urbanisme de la commune sur laquelle sera implanté le dépôt ICEDA à Saint-Vulbas, puisque ce projet est bloqué car son implantation ne correspondait pas au plan local d'urbanisme. Les autorités ont décidé de changer le plan local d'urbanisme, plutôt que de changer l'implantation du dépôt.

Suite à ces propositions, **le département explique qu'un recours a été déposé le 26 avril 2012 par l'Etat et la Ville de Genève**. L'Etat ne s'est pas joint au recours de l'agriculteur (envisagé dans un premier temps), mais a déposé un recours indépendant. A ce stade, la procédure est en cours. L'Etat français doit maintenant produire un certain nombre de pièces et répondre.

Une des questions importantes qui se posera, dans le cadre de ce recours, est la qualité pour agir du canton. Il faut aussi se rappeler que c'est un dépôt et non une centrale ; la problématique n'est donc pas la même qu'à Creys-Malville. Le canton a fait valoir les risques environnementaux, liés notamment à la proximité de la centrale de première génération du Bugey et d'un barrage, ainsi que l'éventuelle sous-évaluation des risques sismiques. L'Etat français a un délai de deux mois pour répondre. Il est possible que la motion soit traitée avant qu'ils n'aient le résultat de ce recours (ndlr : c'est effectivement le cas).

Sur le second point soulevé par la première motionnaire, le canton n'a pas participé à la **procédure d'enquête publique relative au plan local d'urbanisme**. Il faut distinguer la procédure d'autorisation du dépôt de déchets radioactifs, dans laquelle le canton a recouru, et la procédure sur le plan local d'urbanisme, qui est vraiment une question locale d'urbanisme et qui avait dans un premier temps été annulée suite au recours d'un horticulteur français, lequel était vraiment le voisin du projet. Ce sont deux procédures complètement distinctes en France. Si ce nouveau plan est adopté, il y aura un délai de recours. Sur la base des pièces qu'il doit encore obtenir dans le cadre du premier recours, le canton étudiera la nécessité, voire l'opportunité, de recourir contre ce plan local d'urbanisme.

Le président indique que la commission ne peut demander l'audition d'un **élu français**. C'est le département qui doit faire la demande formelle, celle-ci étant davantage une **invitation à une discussion** qu'une audition formelle du préfet de l'Ain.

Un député (PDC) doute fort du succès d'une telle invitation. Sur le fond, le PDC et le PLR convergent sur l'importance **d'avoir une personne-ressource** (clé, pivot) qui puisse suivre les dossiers.

Les Verts demandent si la France a respecté la **convention ESPOO**, dans le cadre de ce projet de dépôt nucléaire, ce dont ils doutent, puisque la convention est claire sur le sujet. Il en est vraisemblablement de même de la **convention AARHUS**. Le département répond que, selon la convention d'ESPOO, en fonction du genre d'installation, le point de contact est au niveau de la Confédération ou du canton. Pour toutes les questions nucléaires, il s'agit de la Confédération, qui renvoie ensuite au canton. M^{me} Leuthard avait répondu à Mme RoCHAT que la Confédération n'avait pas été consultée.

La commission accepte le principe de la demande d'invitation à la discussion du préfet de l'Ain, par 7 voix pour et 5 abstentions. Dès lors, le président annonce qu'il présentera la demande au département, pour savoir ce

qu'il est possible de faire dans ce sens, quitte à avoir un représentant en lieu et place du préfet lui-même.

Le président met aux voix l'audition de l'Autorité de sûreté nucléaire française, qui est acceptée par 8 voix pour et 4 abstentions.

La commission accepte enfin à l'unanimité l'audition du ou des départements concernés sur la M 2021 et la P 1791.

28 septembre 2012 – Avancement de l'organisation des auditions

Le Président rappelle que la commission avait fait une demande d'audition du préfet de l'Ain et d'un/e représentante du l'Autorité de sûreté nucléaire française. M. Maudet a été mis en contact avec le préfet de l'Ain, et **une demande a été faite à Paris**, qui va renvoyer une réponse qui va **très probablement être négative**. Parallèlement, une demande d'audition du département pour avoir le point de situation sur cette centrale nucléaire a été faite.

La première motionnaire prend note que les informations que le Président prendront un peu de temps pour être officialisées. Elle veut bien entendre que cela peut être compliqué d'inviter des personnalités politiques françaises. Toutefois, **cela l'inquiète**, car sur un plan théorique, l'idée de construire la **région franco-suisse** est quelque chose de positif, mais quand il s'agit de travailler concrètement sur un dossier qui ne marche pas très bien, la réponse est négative. C'est assez grave en termes politiques.

En ce qui concerne la demande d'audition de l'Autorité de sûreté nucléaire, elle trouve cela encore plus grave, étant donné que cette autorité est tenue de transmettre des informations. Si les deux demandes (faites à deux autorités différentes, technique et politique) reçoivent le même sort, cela **pose beaucoup de questions quant au fonctionnement des relations bilatérales avec la France**. Il serait intéressant d'entendre le conseiller d'Etat Pierre Maudet (depuis juin 2012) à ce sujet.

Comme dit lors de précédentes séances, elle pourrait **présenter des amendements** pour mettre en place les différents éléments sur lesquels ils sont en manque chronique d'informations.

Le PLR demande si le Président a entrepris des démarches auprès des affaires étrangères à Berne. Il pense qu'avec raison les autorités françaises, qui ne sont pas du même niveau que les autorités cantonales, ne vont pas répondre à leur sollicitation. Il faudrait donc faire une demande à Berne de faire une demande à leurs homologues. Sans cela, le canton de Genève n'obtiendra pas l'audition de fonctionnaires d'Etat français. Le Président

s'est renseigné auprès du secrétariat qui s'est renseigné au Bureau du Grand Conseil. Il lui a été suggéré de faire la demande auprès du département de la Haute-Savoie, qui lui-même fasse la demande aux autorités de la Haute-Savoie ou de l'Ain.

Le 28 septembre 2012, la motion est informellement gelée (il n'y a pas eu de vote) jusqu'à la réponse des autorités françaises quant à leur audition. L'audition du conseiller d'Etat est reportée à la suite desdites auditions.

4. Débats d'entrée en matière de la commission (octobre 2013)

Après plus d'un an d'attente, **la commission n'a reçu aucune réponse formelle – positive ou négative – sur ces deux demandes d'auditions (ASN et préfet de l'Ain) !**

La commission décide donc de se saisir du fond de ladite motion.

La première motionnaire **rappelle donc le contexte à la commission avant de proposer un amendement partiel.**

La problématique est celle des activités nucléaires dans la zone du Bugey (centrales nucléaires du Bugey et de Creys-Malville). Selon les propos du président de la commission de sûreté, M. Herrmann (auditionné par la Commission), la centrale du Bugey est au moins tout aussi dangereuse que celle de Fessenheim. Le dépôt ICEDA est inquiétant du fait de la proximité du Rhône et pour les Genevois, de Genève.

M. Herrmann avait expliqué que la diversité des installations dans un périmètre restreint multipliait les risques. Le dépôt ICEDA a été autorisé par les autorités françaises en avril 2010, mais était inconnu du Conseil d'Etat jusqu'en juin 2011 ! Suite à l'IUE 1213 et à la réponse du Conseil d'Etat, ce dernier a ensuite engagé les services d'un avocat français, afin de déterminer s'il était judicieux de faire recours. Finalement, un recours a été déposé, au nom du canton de Genève.

L'IUE a démontré le déficit de collaboration sur le dossier nucléaire entre la Suisse et la France. De plus, le Conseil d'Etat manque d'une veille nucléaire à Genève. Il y a donc besoin d'un outil adéquat afin de remédier à la situation actuelle, insatisfaisante. Des lieux de concertation existent, mais Genève ne siège au sein d'aucun de ceux-ci (hormis le CRFG) : commissions locales d'information (CLI) du Bugey et de Creys-Malville ; centrale nationale d'alerte dont Bâle fait partie mais non Genève ; comité régional franco-genevois (CRFG), et particulièrement sa commission de l'énergie ; l'Association transfrontalière de protection nucléaire (ATPN) ; et enfin,

Commission franco-suisse d'information sur la sûreté nucléaire, où seul un représentant pour l'ensemble des cantons siège.

L'audition de celui-ci, M. Herrmann, avait été très intéressante. Il avait notamment indiqué qu'il disposait de beaucoup d'informations, encore fallait-il que des questions lui soient posées.

La première motionnaire constate que le Conseiller d'Etat n'est toujours pas présent au sein de la commission. Pour le groupe socialiste, **le travail avait bien commencé mais s'est très mal poursuivi.**

Propositions d'amendements de la 1^{re} invite (invites 2, 3 et 4 non modifiées) par la première motionnaire

Dans l'idée de terminer les travaux, le groupe socialiste propose d'amender entièrement la 1^{re} invite, sur la base des propos de M. Herrmann :

« A instaurer un système de veille cantonal, grâce à la mise en place d'une "personne pivot", à temps partiel (30-50% d'ETP), chargée de :

- *assurer les relations directes avec tous les acteurs ;*
- *renforcer la collaboration avec le canton de Bâle (BS et BL), et notamment l'ATPN (Association transfrontalière de protection nucléaire), très avancé dans la veille anti-nucléaire du fait de sa proximité avec Fessenheim, ainsi que les autres cantons intéressés par la problématique (SH)*
- *préciser aux autorités françaises les attentes du canton de Genève en matière de prévention anti-nucléaire*
- *renforcer la collaboration avec le président de la commission franco-suisse d'information sur la sûreté nucléaire (CFS)*
- *faire en sorte que Genève soit membre ou observateur à la Commission locale d'information (CLI) du Bugey et à celle de Creys-Malville ;*
- *imposer la thématique nucléaire dans la commission de l'énergie du Comité régional franco-genevois (CRFG) ; »*

L'idée est toujours d'instaurer un système de veille cantonal, dans des proportions raisonnables. Le but serait de mettre en place un poste à temps partiel, ayant pour tâche de renforcer les relations directes entre tous les

acteurs, notamment avec Bâle, sans toutefois strictement copier ce qui se fait dans ce canton.

De plus, les attentes genevoises en matière de sécurité nucléaire ne sont probablement pas assez explicites pour les autorités françaises, ce qui implique de les redire au bon endroit. A ce titre, Genève devrait être incluse dans les CLI du Bugey et de Creys-Malville. La collaboration avec M. Herrmann devrait aussi être renforcée. Enfin, il faudrait imposer la thématique dans un des sous-groupes du CRFG, notamment la Commission de l'énergie.

Quant à elles, les trois dernières invites restent d'actualité. Etant donné qu'il n'est aujourd'hui pas possible d'auditionner le conseiller d'Etat, le groupe socialiste estime qu'il faudrait renvoyer la motion au Conseil d'Etat qui y répondra de manière circonstanciée.

Etat des lieux par le département

Le département fait un bref état des lieux. A titre liminaire, **beaucoup de changements en termes de personnel** ont eu lieu. En effet, une collaboratrice est en congé maternité, tandis qu'un juriste a été élu procureur.

Dans l'intervalle, il ne s'est pas rien passé et plusieurs fronts ont été ouverts. Sur le volet juridique, **deux recours sont pendants devant les autorités françaises**. Le premier concerne le dépôt ICEDA et le plan localisé d'urbanisme (PLU) de la Ville de Saint-Vulbas. Un premier PLU avait été donné et l'autorisation de construire délivrée. Celle-ci a été ensuite annulée, faute de conformité au PLU.

Le 17 octobre 2013, l'avocat parisien a conseillé d'aller contester à nouveau le permis de construire, ce qui sera fait. Toutefois, les chances de succès sont très minces, puisque le canton de Genève n'a pas forcément qualité pour recourir selon l'interprétation des tribunaux français. Le but est donc de s'appuyer et s'allier avec les associations locales, qui ont qualité pour agir, de manière à déclencher le recours. Par ailleurs, la Ville de Genève a été sollicitée afin de diviser les honoraires par deux.

Deuxièmement, en ce qui concerne la centrale nucléaire, **la prolongation de l'utilisation des réacteurs n^{os} 2 et 4 du Bugey a été accordée par l'Etat français**. De la même façon, une procédure est en cours contre cette prolongation d'autorisation. Un avocat lyonnais spécialisé dans cette thématique s'en occupe. Ici encore, les associations locales seront utilisées comme appui, qui permettent de relayer des informations jusqu'au canton. Ceci ne répond pas à la question de la veille évoquée par la première motionnaire, mais permet d'obtenir des informations.

En ce qui concerne l'alerte directe du canton de Genève en cas d'événement au Bugey, **la commission franco-suisse s'est réunie le 5 septembre 2013**. A l'issue de celle-ci, une convention semble pouvoir être signée, afin d'être directement alerté en cas de problème. De plus, Genève pourra siéger à la CLI du Bugey, ce qui est une bonne chose. L'objectif est maintenant de signer cette convention le plus rapidement possible.

A la question (PLR) **du département où serait inscrite cette veille**, le département répond que cette question est politique. Cela pourrait être les affaires militaires, puisque cela concerne la sécurité globale du canton de Genève. En revanche, en ce qui concerne la veille, l'OCEN serait peut-être mieux placé, puisqu'il dispose de toute la connaissance énergétique. Il serait judicieux de choisir l'un ou l'autre. A Bâle, souvent citée comme exemple, des services en charge de la protection de la population s'en occupent. A Genève, un tel service n'existe pas. Toutefois, séparer les compétences entre deux départements n'est pas une bonne idée.

A la question (Ve) de savoir **si c'est le Conseil d'Etat ou la Commission franco-suisse d'information sur la sûreté nucléaire qui siègerait à la CLI du Bugey**, le département répond que ce serait la commission franco-suisse, via M. Herrmann qui représente les cantons.

A la question (Ve) de savoir **si la demande a été également faite pour participer à la CLI de Creys-Malville**, le département répond que non.

Positionnement des groupes globalement et sur l'amendement à la 1^{re} invite par la première motionnaire

L'UDC indique que la motion lui convenait telle que proposée initialement. Il préfère laisser une marge de manœuvre au Conseil d'Etat. En revanche, il ne refuserait pas la motion en cas d'acceptation, si une majorité venait à se dégager.

Le MCG partage la vision de M. Herrmann. Il ne s'opposera pas aux propositions de modification de la 1^{re} invite. Il indique être favorable à une certaine centralisation, sans toutefois créer de poste, pour des questions financières.

Le PLR estime que la motion traite de deux thèmes : la protection de la population (liées aux affaires militaires) et les relations entre les deux régions (liées aux affaires régionales). Néanmoins, la question du placement dans le département opportun n'est peut-être pas centrale. Il n'est pas non plus opportun que la commission écrive le cahier des charges de la personne pivot évoquée ! Par ailleurs, le fait de devoir passer par l'intermédiaire d'associations pour obtenir des informations pertinentes est la preuve du

désaveu des autorités, dans un contexte qui ne souhaite pas être transparent. Le PLR se réjouit d'entendre que Genève pourrait devenir membre de la CLI du Bugey. Existe-t-il, au niveau international, des normes de transparence sur l'état des centrales énergétiques (chimiques et nucléaires) ou l'Etat français est-il particulièrement peu transparent ?

La 4^e invite peut paraître quelque peu redondante par rapport à la 1^{re}. De plus, demander au Conseil d'Etat d'élaborer un rapport détaillé pose potentiellement certains problèmes, notamment en termes de sécurité, vis-à-vis du terrorisme ; néanmoins, le principe d'avoir des rapports réguliers participe activement au concept de veille. Le PLR soutiendra le renvoi au Conseil d'Etat de la motion, sur le principe. En ce qui concerne l'amendement, les tâches de la personne pivot se regroupent en deux logiques différentes : trois concernent un relais d'information (les deux premières et la quatrième) et trois concernent une action politique (les troisième, cinquième et sixième).

Deux (sous-)amendements formels (qui ne seront finalement pas soumis au vote) sont proposés :

(sous-amendement à la 1^{re} invite) « Instaurer un système de veille cantonal, grâce à la mise en place d'une « personne pivot », à temps partiel (30-50% d'ETP), chargée notamment de : »

ainsi que

(amendement à la 4^e invite) « A fournir au Grand Conseil ~~un rapport détaillé~~ des rapports réguliers sur l'avancement actuel du démantèlement en cours de la centrale de Creys-Malville et sur les risques spécifiques auxquels nos concitoyens sont exposés. »

Les Verts souhaitent sortir de l'idée que la question du nucléaire se passerait uniquement entre Berne et Paris. Les échanges de lettres, qui ont valeur d'accord entre le préfet du Haut-Rhin et l'Office fédéral de protection de la population, existent. Il ne s'agit donc pas d'une discussion entre la conseillère fédérale et le ministre équivalent en France. La possibilité évoquée, selon laquelle Genève devrait s'inspirer de ce qui se fait à Bâle, existe et est possible sans passer par Paris.

Un sous-amendement à la 1^{re} invite (3^e sous-invite) (qui ne sera finalement pas soumis au vote) est proposé :

« préciser aux autorités françaises les attentes du canton de Genève en matière de ~~prévention anti-nucléaire~~ sécurité nucléaire, et les formaliser par échange de lettres fixant les modalités de l'échange d'information. »

En effet, il est toujours fait référence à la commission franco-suisse, instituée par un accord de 1980, sans préciser les modalités d'échange d'information. Les lettres d'échange ont fixé les modalités entre un office fédéral et la préfecture du Haut-Rhin, dans un but opérationnel.

Le PS remercie les différents groupes pour leur prise de position et leurs propositions, tout en relevant que les éclaircissements apportés par le département témoignent de l'existence du problème. Il trouve navrant que la seule manière d'obtenir des informations soit de s'appuyer sur des associations locales. De plus, il apprécie peu que la commission ne reçoive pas un accusé de réception à ses demandes d'audition en presque un an et demi. Le Conseil d'Etat en est réduit à faire des recours, en aval d'un problème de fond. Si la collaboration existait, il n'y aurait pas besoin d'aller chercher des informations via des associations locales. Sur la question de la protection de la population, la réalisation de la motion ne permettra certainement pas de prévenir la moindre catastrophe nucléaire. Elle permettrait toutefois d'améliorer les possibilités de réactions du canton de Genève en cas de catastrophe, qui sont mauvaises actuellement. Deuxièmement, la question de l'information pose des problèmes. L'opacité est à peu près totale et il n'y a aucune transparence vis-à-vis du démantèlement de la centrale de Creys-Malville. Sur la question des livrables, certains sont mentionnés clairement, notamment dans la 2^e et la 4^e invite. Il pourrait s'agir d'un rapport annuel. Concernant l'amendement formulé, l'idée le sous-tendant était moins de donner des injonctions au Conseil d'Etat que de lui montrer dans quelle direction le Grand Conseil souhaitait aller.

Synthèse des amendements et sous-amendements proposée par la première motionnaire dans une nouvelle formulation

La première motionnaire tente une synthèse qui convienne à tous les groupes. Elle propose de supprimer la mention « à temps partiel », qui visait uniquement à ne pas créer un poste complet, tout en gardant toutefois le système de la personne pivot. Cela témoignerait du souhait de la commission à ce que la tâche soit clairement identifiée, et non simplement un élément supplémentaire du cahier des charges de plusieurs personnes. Elle n'est pas opposée à la proposition de sous-invite des Verts. Elle indique être prête à toute souplesse afin de recueillir un large consensus.

Sous-amendement à son propre amendement concernant la 1^{re} invite :

(1^{re} invite) « à instaurer un système de veille cantonal, ~~grâce à la mise en place d'une~~ avec une personne pivot, chargée notamment de : »

(et 3^e sous-invite) « ~~préciser aux autorités françaises être le relais du Conseil d'Etat auprès des autorités françaises, en ce qui concerne~~ les attentes du canton de Genève en matière de sûreté nucléaire et les formaliser par échange de lettres fixant les modalités de l'échange d'information »

Ce sous-amendement est mis aux voix et est accepté par 11 pour (2 S, 3 Ve, 1 PDC, 2 PLR, 2 MCG, 1 UDC), 0 contre et 2 abstentions (2 PLR).

Nouvel amendement de la 4^e invite :

« à fournir au Grand Conseil ~~un rapport détaillé~~ des rapports réguliers sur l'avancement ~~actuel~~ du démantèlement en cours de la centrale de Creys-Malville et sur les risques spécifiques auxquels nos concitoyens sont exposés »

Cet amendement est mis aux voix et est accepté à l'unanimité des 13 députés présents (2 S, 3 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 MCG, 1 UDC).

5. Prise en considération de la M 2021 et de la P 1791

Suite à la prise de position des différents groupes présents, la M 2021 est soumise aux voix, telle qu'amendée.

Vote sur le renvoi au Conseil d'Etat de la M 2021, telle qu'amendée

Pour : 11 (2 S, 3 Ve, 1 PDC, 2 PLR, 2 MCG, 1 UDC) [adoptée]

Contre : –

Abstentions : 2 (2 PLR)

La première motionnaire indique que la pétition 1791 porte sur le même sujet. Pourtant, elle n'est pas à l'ordre du jour. Le président demande à la commission si cette dernière est en faveur de modifier l'ordre du jour afin d'inscrire la pétition 1791. La modification de l'ordre du jour est acceptée par 8 pour (2 S, 1 PDC, 2 PLR, 2 MCG, 1 UDC), 0 contre et 3 abstentions (3 Ve).

La première motionnaire donne lecture de l'unique invite de la pétition 1791. Etant donné que cette dernière demande précisément le recours que le

Conseil d'Etat a finalement déposé et que la motion va dans le même sens, elle propose de renvoyer la pétition au Conseil d'Etat.

Le président met aux voix cette proposition.

Vote sur le renvoi au Conseil d'Etat de la P 1791

Pour : 13 (2 S, 3 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 MCG, 1 UDC) [adoptée]

Contre : –

Abstention : –

Au vu de ce rapport, je vous prie, Mesdames et Messieurs les députés, de renvoyer au Conseil d'Etat la M 2021 telle que modifiée par la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève, ainsi que la P 1791.

Proposition de motion (2021)

pour une véritable mise en œuvre de l'article 160E, alinéa 5, de la constitution genevoise

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le combat historique du peuple genevois contre les installations nucléaires, qui a notamment contribué à la fermeture de la centrale de Creys-Malville dont les spécificités en font un des réacteurs les plus dangereux jamais mis en service ;
- qu'il aura fallu attendre les événements tragiques de Fukushima pour que la question du nucléaire semble enfin trouver sa juste place dans le débat politique suisse et international ;
- qu'à Genève, l'article 160E, al. 5 de la constitution impose à nos autorités des obligations spécifiques sur cette question¹ ;
- la politique pro-nucléaire menée par la France et ses potentielles conséquences pour notre canton ;
- l'article du *Temps* du vendredi 27 mai 2011² et de la *Tribune de Genève* du jeudi 30 juin 2011³ relatifs au futur centre d'entreposage de déchets radioactifs – provenant en partie du démantèlement de Creys-Malville – dans le Bugey en France, soit à environ 70 km à vol d'oiseau de Genève ;
- la réponse du Conseil d'Etat à l'IUE 1213, indiquant que ce dernier n'était pas au courant de la création de ce centre d'entreposage du Bugey et qu'il étudiait les possibilités d'actions juridiques après avoir consulté le département fédéral compétent⁴ ;

¹ Pour rappel : « ⁵ Les autorités cantonales s'opposent par tous les moyens juridiques et politiques à leur disposition à l'installation de centrales nucléaires, de dépôts de déchets hautement et moyennement radioactifs et d'usines de retraitement sur le territoire du canton et au voisinage de celui-ci. Pour les installations ne répondant pas à ces conditions de localisation, le préavis du canton est donné par le Grand Conseil sous forme de loi. »

² http://letemps.ch/Page/Uuid/b1339ecc-87d7-11e0-b7d5-6bc4ecb8a196/La_France_ouvre_une_décharge_nucléaire_auxportes_de_Genève

³ <http://www.tdg.ch/geneve/actu/dechets-nucleaires-alarment-genevois-2011-06-29>

⁴ <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/IUE01213A.pdf>

- l'absence donc constatée sur ce dossier d'informations aux autorités genevoises par les autorités françaises, à l'heure où l'on parle pourtant de développer l'agglomération franco-valdo-genevoise ;
- plus largement sur l'ensemble de la question nucléaire, l'absence d'informations aux autorités genevoises sur les concertations entre les autorités françaises et suisses, au sein de la Commission franco-suisse de sûreté nucléaire et de radioprotection (CFS), tant en ce qui concerne les centrales nucléaires en fonction (comme celle du Bugey) qu'en ce qui concerne ce centre d'entreposage de déchets radioactifs (également dans le Bugey)⁵,

invite le Conseil d'Etat

- à instaurer un système de veille cantonal, avec une personne pivot, chargée notamment de :
 - assurer les relations directes avec tous les acteurs ;
 - renforcer la collaboration avec le canton de Bâle (BS et BL), et notamment l'ATPN (Association transfrontalière de protection nucléaire), très avancé dans la veille anti-nucléaire du fait de sa proximité avec Fessenheim, ainsi que les autres cantons intéressés par la problématique (SH) ;
 - être le relais du Conseil d'Etat auprès des autorités françaises, en ce qui concerne les attentes du canton de Genève en matière de sûreté nucléaire et les formaliser par échange de lettres fixant les modalités de l'échange d'information ;
 - renforcer la collaboration avec le président de la commission franco-suisse d'information sur la sûreté nucléaire (CFS) ;
 - faire en sorte que Genève soit membre ou observateur à la Commission locale d'information (CLI) du Bugey et à celle de Creys-Malville ;
 - imposer la thématique nucléaire dans la commission de l'énergie du Comité régional franco-genevois (CRFG) ;

⁵ Voir à ce sujet la question de la conseillère nationale Maria Roth-Bernasconi au Conseil fédéral et la réponse de ce dernier, à l'adresse suivante http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20111024

- à fournir régulièrement au Grand Conseil et à la population genevoise toutes les informations pertinentes eu égard au respect de cette disposition constitutionnelle ;
- à indiquer au Grand Conseil la nature et l'avancement actuel des actions juridiques entreprises par le Conseil d'Etat contre le centre d'entreposage de déchets radioactifs du Bugey ;
- à fournir au Grand Conseil des rapports réguliers sur l'avancement du démantèlement en cours de la centrale de Creys-Malville et sur les risques spécifiques auxquels nos concitoyens sont exposés.

Pétition (1791)

Pour un recours imminent du Conseil d'Etat contre le dépôt de déchets radioactifs du Bugey !

Mesdames et

Messieurs les députés,

Les citoyens soussignés considérant :

- que le projet de dépôt de déchets du Bugey, à 120 km de Genève, se trouve bien au voisinage du canton de Genève au sens de l'art. 160E de notre constitution ;
- que le recours interjeté par le Conseil d'Etat en 1996 contre Superphénix à Creys-Malville avait été l'une des raisons de la décision, prise par le gouvernement français, de fermeture de Superphénix en 1998,

demandent instamment au Grand Conseil

- de recourir contre la construction d'un dépôt de déchets radioactifs au Bugey, et d'employer également « tous les moyens politiques à leur disposition » (160E) pour s'opposer à cette construction.

N.B. 6 signatures
p.a M. Chaïm Nissim
19, quai Charles-Page
1205 Genève

Radioprotection et la Constitution genevoise

Mise en œuvre de l'Art 160E, alinéa 5:
«Les autorités cantonales s'opposent »

Commission de l'Energie, audition du 23 mars 2012

23.03.12

Commission de l'Energie

1

Installations nucléaires proches de Genève

Le site du Bugey

- La centrale nucléaire du Bugey est constituée de 4 réacteurs à eau sous pression d'une puissance de 900 MW_{el} chacun
 - Les réacteurs n° 2 et 3 constituent l'installation nucléaire de base (INB n° 78)
 - Les réacteurs n° 4 et 5 constituent l'installation nucléaire de base (INB n° 89)
- Un ancien réacteur de la filière graphite-gaz en cours de démantèlement (n° 45)
- Un magasin inter régional de stockage de combustible (MIR n° 102)
- Un centre de démantèlement et de stockage de déchets (ICEDA)

La centrale de Creys-Malville

En démantèlement

Le CERN

23.03.12

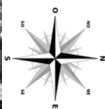
Commission de l'Energie

2

Bugey et Creys-Malville



23.03.12




Commission de l'Energie



3

Centrale nucléaire du Bugey

TRANCHE	2	3	4	5
N° INB 	78	78	89	89
Dates des décrets d'autorisation de création	20 novembre 1972	20 novembre 1972	27 juillet 1976	27 juillet 1976
1 ^{ère} divergence	20 avril 1978	31 août 1978	17 février 1979	15 juillet 1979
1 ^{ère} Visite Décennale	18/11/1989 au 07/04/1990	19/07/1991 au 28/08/1992	04/08/1990 au 04/01/1991	26/01/1991 au 22/06/1991
2 ^{ème} Visite Décennale	09/09/2000 au 17/03/2001	31/05/2002 au 05/10/2002	09/06/2001 au 01/10/2001	13/10/2001 au 24/01/2002
3 ^{ème} Visite Décennale	27/02/2010 au 16/08/2010	Programmée en 2013	05/02/2011 au 24/05/2011	11/05/11 au 20/12/11

23.03.12

Commission de l'Energie

4

Distances réelles

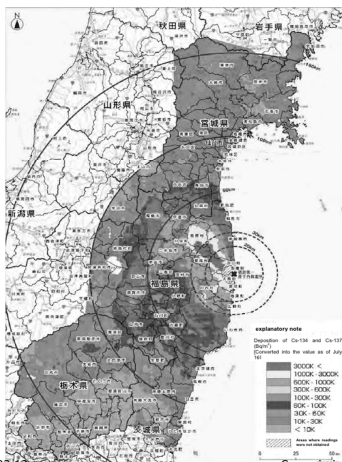


23.03.12

Commission de l'Énergie

5

Fukushima: contamination et évacuation (1)

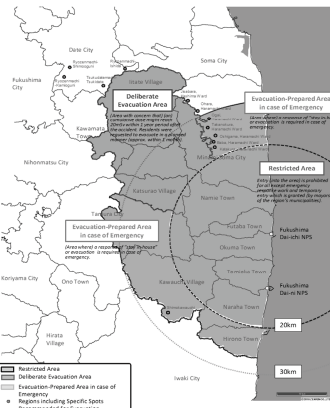


23.03.12

Commission de l'Énergie

6

Restricted Area, Deliberate Evacuation Area, Evacuation-Prepared Area in case of Emergency And Regions including Specific Spots Recommended for Evacuation (As of August 3, 2011)



Fukushima: contamination et évacuation (2)

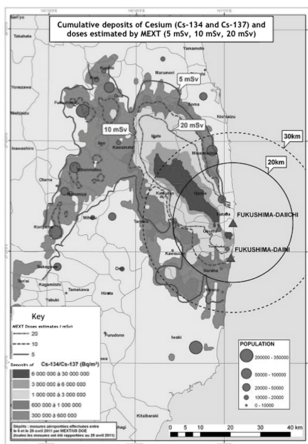


Figure 8: Map of caesium 137 and 134 doses, (Figure 7) superimposed on the map of projected doses for the 1st year (Figure 4) for 3 dose levels (5, 10 and 20 mSv)

23.03.12

7

Valeurs de référence et de comparaison

Législation et exemples de comparaison	
Limite générale pour la population	1 mSv/an
Limite pour les professionnels	20 mSv/an
Limite pour les forces d'intervention	50 mSv/an
Exposition au radon pour 300 Bq/m ³	10 mSv/an
Exposition par CT	3 mSv
Exposition par radiographie	≈ 0.5 mSv
Exposition pour un vol transatlantique	≈ 0.1 mSv
Critère d'évacuation à Fukushima	20 mSv/an

23.03.12

Commission de l'Énergie

8

Risque radiologique potentiel

- En cas d'accident grave la population du canton de Genève pourrait être irradiée par
 - Rayonnement direct lors du passage de masses d'air radioactives
 - Inhalation de nuclides volatils (iode) et poussières
 - Rayonnement par les dépôts radioactifs au sol
- L'intensité de l'exposition dépend du source terme, de la distance et de la météorologie
- Une diminution importante de l'exposition est possible par des mesures adéquates de prévention

23.03.12

Commission de l'Energie

9

Stratégies (pistes à développer)

- Réduction des sources (Art 160E)
 - Actions juridiques: par le Canton ou par délégation
 - Expertises techniques: sismique, fondation, inondation
- Information
 - ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire)
 - www.asn.fr/index.php/L-ASN-en-region/Division-de-Lyon/Centrales-nucleaires/Centrale-nucleaire-du-Bugey/Lettres-de-suite-d-inspection
 - www.asn.fr/index.php/L-ASN-en-region/Division-de-Lyon/Centrales-nucleaires/Centrale-nucleaire-du-Bugey/Avis-d-incidents
 - www.asn.fr/index.php/Les-actions-de-l-ASN/Le-contrôle/Evaluations-complementaires-de-surete/Rapports-EDF
 - CFS (Commission franco-suisse d'information sur la sûreté des CN)
 - CLI (Commission Locale d'Information)
 - CNA (Centrale Nationale d'Alerte)
 - Coalition des cantons concernés par une même problématique
- Prévention
 - Plans de protection (iode, évacuation)
 - Afflux de personnes et d'objets contaminés

23.03.12

Commission de l'Energie

10

Le CERN

s et environnement du CERN (Mesures CERN) - ©IOFSP 2011

